

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/07/18

Dossier complet le :

10/07/18

N° d'enregistrement :

F09318P0248

1. Intitulé du projet

Ville de Peillon (06) Puits de Châteauevieux - Demande d'autorisation du prélèvement de 45 m³/h et 170 000 m³/an dans la nappe alluviale du Paillon pour l'alimentation en eau potable de la commune

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Peillon (06440)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marc Rancurel, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE).	c) Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement : -d'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau ; Le débit de 45 m ³ /h (12,5 l/s) au puits de Châteauevieux correspond à 11% du QMNA5 local du Paillon de l'Escarène, évalué à 109 l/s dans l'étude préliminaire à la saisine de l'hydrogéologue agréé de 2012 (Ch.Mangan).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système d'alimentation de la commune de Peillon repose en priorité sur les sources de Sainte-Thècle prélevant exclusivement des apports du Jurassique (Chambres Ancienne et Neuve). Les eaux sont véhiculées dans l'aqueduc de Sainte-Thècle jusqu'à l'usine de Châteauevieux. Lorsque cette ressource est insuffisante ou contaminée (turbidité excessive), c'est le puits de Châteauevieux qui prend le relais par pompage dans le puits connecté à une galerie drainante dans les alluvions du Paillon. Les deux ressources existent depuis le 19^{ème} siècle.

Afin de sécuriser son alimentation en potable, la commune de Peillon souhaite régulariser le prélèvement de 45 m³/h et un volume annuel maximal de 170 000 m³/an sur le puits de Châteauevieux. Cette disposition permettra de prévenir d'éventuels désagréments de longue durée sur les sources de Sainte-Thècle (assec prolongé, turbidité importante...) en privilégiant l'utilisation de sa ressource de secours du puits de Châteauevieux. Cependant quelque soit la ressource utilisée la production annuelle totale de la commune ne dépassera pas le volume maximal de 170 000 m³/an.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Peillon présente actuellement une population permanente d'environ 1556 habitants. D'après les estimations fournies par le délégataire, les quartiers des communes de Blausasc et Drap desservis par les sources de Sainte-Thècle et le puits de Châteauvieux abritent respectivement 74 et 66 habitants, soit un total de 1696 habitants desservis.

D'après les estimations communales, la population de Peillon devrait atteindre 1764 habitants à l'horizon 2030, tandis que la population des quartiers de Blausasc et Drap desservis devrait rester stable. Ainsi la population totale desservie par les sources de Sainte-Thècle et le puits de Châteauvieux atteindrait 1904 habitants.

La consommation moyenne journalière par habitant calculée entre 2008 et 2017, en tenant compte du rendement de réseau de 60%, est de 244 litres/jour/habitant. Ainsi, à l'horizon 2030, les besoins annuels sont évalués à environ 170 000 m³/an (465 m³/j). Les besoins de pointe sont évalués à 1,3 le débit journalier moyen, soit environ 605 m³/j.

Les besoins seront couverts à l'horizon 2030 en priorité par les sources de Sainte-Thècle, cependant en période d'étiage sévère ou d'assec des sources de Sainte-Thècle seul le puits de Châteauvieux alimenterait la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le captage existe depuis le 19^{ème} siècle. Il n'y a pas d'autres travaux à effectuer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'après les données fournies par le délégataire, la capacité de pompage du puits de Châteauvieux est d'environ 45 m³/h. En exploitation le volume journalier de pointe est à l'heure actuelle en moyenne de 540 m³/j, tandis qu'à l'horizon 2030, il sera de 605 m³/j.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le prélèvement de 45 m³/h au puits drainant de Châteauevieux rentre dans le champ d'application de la nomenclature du Code de l'Environnement, sous la rubrique :

1.2.1.0 - A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;

Le prélèvement est soumis à Autorisation au titre du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit horaire	45 m ³ /h
Volume annuel maximum	170 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le puits de Châteauevieux est localisé nettement à l'ouest et en contrebas du village de Peillon, sur un replat alluvial en rive gauche du Paillon de l'Escarène. On accède au captage par un court sentier qui descend depuis la RD21 qui le surplombe.

Le captage occupe la parcelle 1167 de la section B de la commune de Peillon. Cette parcelle est propriété de la commune. Les coordonnées en Lambert 93 du captage sont les suivantes :

X : 1050607

Y : 6306032

Z : 142 m NGF

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 35' 56" 752 Lat. 43° 76' 62" 565

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En zone rouge du PPRI de Peillon approuvé le 17 novembre 1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du puits de Châteaueux est la ZSC FR9301568 "Corniches de la Riviera", localisée à une distance d'environ 2,6 km au sud du captage
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement instantané adans le puits de Châteauvieux est de l'ordre de 12,5 l/s (45 m3/h), ce qui correspond à 11% du QMNA5 local du Paillon de l'Escarène évalué à 109 l/s dans l'étude préliminaire à la saisine de l'hydrogéologue agréé de 2012 (Ch. Mangan). Cependant le prélèvement journalier ne dépassera pas le débit de pointe à l'horizon 2030 évalué à 605 m3/j soit un débit moyen de 7 l/s. Ce prélèvement correspond à 6,4% du QMNAS du Paillon de l'Escarène. De plus, ce prélèvement n'interviendra qu'en appoint des sources de Sainte-Thècle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement de 45 m3/h implique un drainage de la nappe alluviale du Paillon cependant ce dernier n'est pas de nature à modifier les écoulements de la masse d'eau souterraine n°FRDG386 nommée « Alluvions des basses vallées littorales des Alpes Maritimes (Siagne, Loup et Paillon) ».
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce prélèvement ne devrait avoir qu'une incidence non significative sur la faune piscicole du Paillon de l'Escarène, dont l'état écologique en 2012 et 2016 est « bon » (station PAIL19 les Mazuès) et dont les principales pressions sont les rejets d'assainissement et les ouvrages impactant la continuité écologique (Contrat de Rivière des Paillons 2010-2017). Le prélèvement au puits de Châteauvieux ne saurait nuire en aucune manière à la qualité de l'eau du Paillon de l'Escarène, ni modifier les abords des cours d'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage se situe dans la zone rouge "risque fort" du PPRI de Peillon. Le PPRI de la commune de Peillon a été approuvé le 17 novembre 1999 et interdit les nouvelles constructions en zone rouge, ce qui ne concerne pas le puits de Châteauvieux qui existe depuis le 19ème siècle. Par ailleurs le puits est fermé par un capot étanche, et de manière générale une digue a été édifée le long du secteur de Châteauvieux afin de le protéger des inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts. The content is mostly illegible due to blurring.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects. The content is mostly illegible due to blurring.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le délégataire veillera à surveiller les débits et volumes prélevés et distribués par le biais des compteurs suivants qui équipent le réseau d'adduction et distribution :

- Un compteur au refoulement du puits de Châteauvieux
- Un compteur en entrée d'usine de Châteauvieux
- Un compteur au refoulement de l'usine de Châteauvieux vers les réservoirs
- Deux compteurs en entrée et en sortie du réservoir de Châteauvieux
- Un compteur en entrée de la station de reprise du village
- Deux compteurs en entrée et en sortie du réservoir du Village
- Plusieurs compteurs de sectorisation du réseau

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le puits de Châteauvieux qui capte la nappe alluviale du Paillon est une ressource de secours qui n'intervient qu'en cas d'assec ou contamination des sources de Sainte-Thècle utilisées en priorité par la commune de Peillon. Ce prélèvement qui existe depuis le 19ème siècle est indispensable à l'alimentation en eau potable de la commune. L'impact sur le milieu naturel est faible, en effet l'état écologique de ce tronçon du Paillon de l'Escarène est qualifié de "bon" en 2012 et 2016 (station PAIL19 les Mazuès), et les principales pressions identifiées sur la faune piscicole sont les rejets d'assainissement et les ouvrages impactant la continuité écologique (Contrat de Rivière des Paillons 2010-2017).

Le suivi du compteur au captage permet de s'assurer que le débit prélevé ne dépasse pas 45 m3/h ni le volume annuel de 170 000 m3/an.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

L'annexe 7 est un extrait de l'étude préliminaire à la saisine de l'hydrogéologue agréé de 2012, Ch.Mangan, qui indique le calcul du QMNA5 du Paillon de l'Escarène.

L'annexe 8 est un extrait du Bilan du Contrat de Rivière des Paillons 2010-2017 indiquant l'état écologique du cours d'eau.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Peillon

le,

28/06/18

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

